

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU  
HAUT CHEMIN**

Mairie de Vigy  
4, Place de l'Eglise  
57640 VIGY

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

03 87 77 04 06

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mille onze, le 18 novembre à 20 heures 00, le conseil communautaire convoqué en urgence, s'est réuni au foyer rural de Sanry-lès-Vigy, sous la présidence de Monsieur André HOUPERT.

**ETAIENT PRESENTS:**

<b>BURTONCOURT :</b>	HOUPERT André, FICHARD Isabelle (T)
<b>CHARLEVILLE SOUS BOIS :</b>	LOSSON Stéphane (S)
<b>LES ETANGS :</b>	LEGENDRE Yves, REMION Jacky (T) GABRIELE Egidio (S)
<b>FAILLY :</b>	DALSTEIN Alain, TETERCHEN Roland, (T) ROUY Pascal, ZIMMER Jean-Marie (S)
<b>GLATIGNY :</b>	STALLONE Victor (T) OHL Danielle (S)
<b>HAYES :</b>	KEIL André (T)
<b>SAINT-HUBERT :</b>	/
<b>SAINTE-BARBE :</b>	PERRIN Christian, SCHRECKLINGER Didier (T) BORNEMANN Gérard (S)
<b>SANRY LES VIGY :</b>	STEMART André, BLAISE Philippe (T) WAGNER Martine (S)
<b>SERVIGNY LES STE BARBE :</b>	CHRISTOPHE Jean-Louis, SIMON Nadia (T) STEC René (S)
<b>VIGY :</b>	GUILLIOT Anne-Laure, BOULANGER Hervé (T) LEROY Pierre, PIERSON Maryline (S)
<b>VRY :</b>	POTIER Fabien (T)

**ABSENTS EXCUSES:**

<b>CHARLEVILLE SOUS BOIS :</b>	LOSSON Jacqueline, CRIDELICH Jérôme(T)
<b>GLATIGNY :</b>	POZZOLI Catherine (T)
<b>HAYES :</b>	BOURY Claude (T)
<b>SAINT-HUBERT :</b>	SALLERIN Roland, HARAMBOURE Jean (T)
<b>VIGY :</b>	MAIRE Danièle (T)
<b>VRY :</b>	KLEIN Michel (T)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Annie VIROT

**DC N°032/2011 CARACTERE D'URGENCE DE LA CONVOCATION DE LA PRESENTE REUNION.**

Le Conseil communautaire, après avoir entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RECONNAIT l'urgence du sujet à traiter.

DC N°033/2011 SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :  
POSITIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A L'AMENDEMENT.

En complément de la délibération N°027/2011 du 26 mai 2011 définissant l'avis de la Communauté de communes du Haut Chemin sur le schéma départemental de coopération intercommunale,

Le conseil communautaire dans le cas où la solidarité financière n'est pas acquise avec les communes de la rive droite de la communauté de communes de Maizières-les-Metz :

DEMANDE à l'unanimité de rester dans son périmètre puisqu'elle répond aux critères de la loi.

Le conseil communautaire prend acte que la communauté de communes du Haut Chemin prendra des compétences nouvelles dans le domaine de l'assainissement et des compétences complémentaires dans les domaines de la petite enfance et des personnes âgées. Elle étudiera les modalités de passage en TPU ;

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Haut Chemin à déposer un amendement à la CDCI dans ce sens.

Pour extrait conforme,  
VIGY, le 19 novembre 2011

Le Président,



HOUPERT André.